

nouveau maire. Les trois autels des chapelles de la Vierge, du Christ et de Saint-Pothin, dans l'église de Saint-Nizier furent aussi du nombre des premiers ouvrages qu'il entreprit.

A peu près à cette époque, la Chambre du Commerce ouvrit un concours pour la construction d'un édifice propre à la condition des soies. Le projet, présenté par notre architecte, offrait une façade d'un style italien, et un plan bien conçu, dans lequel il avait évité très-adroitement l'irrégularité du terrain. Le Conseil des bâtiments le couronna sans hésitation ; mais la Chambre de commerce craignit d'en confier l'exécution à son auteur, jeune encore, et s'en remit à un architecte qui lui parut avoir une plus grande expérience. Cependant il arriva que dans la confection d'une des voûtes du rez-de-chaussée, le constructeur ne suivit pas exactement le plan qu'il avait sous les yeux, et au lieu de deux voûtes d'arête qui devaient en appuyer une au centre, il construisit trois voûtes en berceau, dont la poussée portant tout entière contre un des murs latéraux, le fit fléchir. Ajoutez à cela qu'on enleva les échafaudages avant que la voûte du centre fût parfaitement sèche, et qu'on établit au-dessus un pavé de mosaïque à l'italienne, qui entretenant l'humidité et augmentant la pesanteur par son propre poids et par le battement qu'exige ce genre de pavé, entraîna l'écroulement d'une partie de cette voûte. Cet accident fut envenimé par la jalousie qu'excitait déjà la réputation de M. Gay. Les experts, nommés pour offrir les moyens de réparer le dommage, présentèrent un devis qui s'élevait à plus de 60,000 francs. M. Carron, ingénieur en chef du département, appelé dans le Conseil pour juger cette affaire, donna gain de cause à M. Gay, et approuva son projet de restauration, dont l'exécution ne coûta pas même dix mille francs. Le temps a prouvé la solidité de son travail. L'architecte de la ville fut immédiatement chargé d'un autre édifice public. Il fallait tirer parti de l'exiguïté du terrain et de la modicité des fonds qu'on y destinait. Son projet de halle-au-blé obtint l'approbation du Conseil. Le bâtiment est d'une distribution commode et d'une belle simplicité ; mais ayant servi de caserne, la surcharge des voûtes occasionna quelques lézardes, et la cri-